

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**L'ALPHA MEDIATHEQUE : CONTRAT DE CESSION
DE DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE
"...ENTRE MES 2 OREILLES..."**

Direction Proximité - Médiathèque
N° 2018-D- 52

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « ... Entre mes 2 Oreilles ... » passé entre le collectif Les Orobanches Rameuses 65 rue de Nérac 33800 BORDEAUX, et l'Alpha médiathèque GrandAngoulême située 1 rue Coulomb 16000 Angoulême.

Article 2 – Le contrat prévoit que deux représentations seront données à l'Alpha à Angoulême le mercredi 28 février 2018 à 10h et 16h.

Article 3 – Le prix de vente pour les deux spectacles s'élève à 1 370,80 € TTC, y compris les défraiements kilométriques et deux repas.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 février 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **14/02/2018**
Publié ou notifié,
Le **14/02/2018**